

POLITIQUE DE DÉLÉGATION

ANNEXE 9



TCRAPHIL

Table de concertation régionale des associations
de personnes handicapées de Lanaudière

POLITIQUE DE DÉLÉGATION

Le but de cette politique est de baliser les liens entre la TCRAPHL et ses délégués en précisant le processus de délégation, le mandat et les attentes à l'égard des personnes déléguées. Elle précise également les engagements de la TCRAPHL à l'égard des délégués.

ÉLIGIBILITÉ

Les délégués doivent provenir des organismes membres de la TCRAPHL et participer régulièrement aux diverses activités de cette dernière.

Posséder une très bonne connaissance du dossier et des positions du secteur PH Lanaudois

NOMINATION ET IMPUTABILITÉ DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Les délégués sont identifiés aux 2 ans via un processus de délégation déterminé par le conseil d'administration. Pour être effective, leur nomination doit être entérinée par le CA. La personne déléguée est imputable envers la TCRAPHL.

RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- Intervenir dans l'intérêt collectif et en vertu des positions du secteur PH Lanaudois
- Faire preuve de rigueur et d'une présence assidue aux rencontres
- Aviser préalablement la permanence en cas d'absence à une rencontre
- S'engager dans un processus de rétroaction envers la permanence et les autres instances appropriées
- Soumettre les informations et documents pertinents à la permanence et aux autres instances pertinentes

RÉVOCATION DU MANDAT

Toute personne déléguée peut voir son mandat retiré :

- À la suite d'un manquement à ses responsabilités
- Dans l'éventualité où la TCRAPHL se retirerait d'une représentation ou d'un dossier pour des raisons stratégiques

ENGAGEMENT DE LA TCRAPHL

- La permanence s'engage à soutenir, au besoin, les personnes déléguées.
- Effectuer les remboursements des frais assumés par les personnes déléguées selon les modalités de la politique de remboursement de la TCRAPHL et les taux en vigueur.

PROCESSUS DE DÉLÉGATION

Nous sommes à la recherche de délégué.es du secteur des personnes handicapées afin de relever, au besoin, le défi de la concertation avec divers partenaires
Et de représenter la TCRAPHL et le secteur PH

Les personnes recherchées pour **REPRÉSENTER LA TCRAPHL, doivent :**

- Posséder une bonne connaissance du dossier et s'engager à l'approfondir au besoin.
- Faire preuve de rigueur et d'une présence assidue aux rencontres.
- Intervenir dans l'intérêt collectif, soit celui du plus grand nombre de personnes handicapées, familles et proches.
- Représenter l'ensemble de la clientèle (DI et/ou DP et/ou TSA).
- S'engager dans un processus de rétroaction aux membres de la TCRAPHL et de les consulter s'il y a lieu (la TCRAPHL s'engageant à supporter le processus).

Le nombre de personnes déléguées par notre secteur au sein des diverses structures sont :

1. Comité régional de concertation et de coordination CISSSL : 4 représentant.es dont TCRAPHL, DI, DP et TSA.
2. Les comités de travail CISSSL : Selon les thématiques à définir. Pour chacun de ces comités, 3 représentant.es soit 1 par type de déficience DI, DP et TSA.
3. Tout autre comité de partenaires (AQRIPH etc.) : Selon thématiques à définir. Nombre de délégués à définir.

Il pourrait s'agir, par exemple :

- De comités permanents
- De comités ponctuels ou de travail dans des dossiers spécifiques
- Dans tous les cas, il s'agit de comités de partenaires, où la personne déléguée y est afin de représenter la TCRAPHL et l'ensemble du secteur PH.

SÉLECTION

La sélection des personnes déléguées se fera via un comité composé d'un minimum de 3 personnes dont la permanence de la TCRAPHL et deux personnes externes et neutres. La liste des personnes déléguées sera transmise aux membres de la TCRAPHL et partenaires concernés.

L'expression "intérêt collectif" désigne les intérêts, valeurs et objectifs qui sont partagés par l'ensemble des membres d'une communauté, d'une organisation. Elle correspond aussi à une situation qui procure un bien-être potentiel à tous les individus d'une société. L'intérêt collectif transcende les intérêts individuels au profit de la somme des intérêts du plus grand nombre.

Merci de nous faire connaître votre intérêt avant le : _____ traphl@tcraphl.org

FORMULAIRE D'INTÉRÊT : DÉLÉGATION TCRAPHL

Nom de l'organisme : _____

Nom de la personne intéressée : _____

Adresse courriel : _____

Cellulaire ou autre : _____

- Possible de cocher plus d'une thématique ou type de déficience
- **Par expertise**, on entend que la personne est tout à fait à l'aise d'intervenir dans l'intérêt de ces personnes et connaît bien les défis auxquels elles sont confrontées.

J'ai de l'expertise auprès de la ou des clientèles suivantes :

Déficience intellectuelle

Déficience physique et sensorielle

Trouble du spectre de l'autisme

Proches aidant.es

Autres, précisez _____

J'ai de l'expertise pour la ou les thématiques ou structures suivantes :

STRUCTURES OU THÉMATIQUES

Comité régional de concertation et de coordination CISSSL

Comité de travail du CISSSL (selon thématiques cochées plus bas)

Soutien à domicile

Soutien à la famille et aux proches (incluant répit)

Services socioprofessionnels

Transport

TEVA

Inclusion scolaire

Inclusion services de garde

Complémentarité intersectorielle

Autres, précisez _____

En quelques mots, pourquoi est-ce vous la meilleure personne à déléguer par la TCRAPHL sur un comité ?

Merci de nous faire connaître votre intérêt avant le _____ : tcraphl@tcraphl.org